



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 février 2025

2025-02-03

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 11 février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (représentée par Fabien Gallice)
Absent excusé et non représenté : Léa Mollier
Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 05/02/2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- Objet:** Délibération Affectation de résultat 2024 Budget Annexe

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Energies renouvelables de Saint-Albin de Vaulserre.

Après avoir constaté les résultats du budget annexe, s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	0,00 €
Report de l'exercice 2023 (B)	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	0,00 €

Section d'Investissement :

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	6 707,11 €
--	-------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
0,00 €	0,00 €	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement :

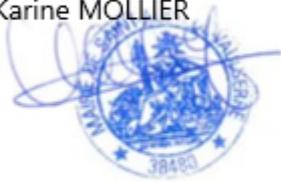
Excédent de financement (E=C+D)	6 707,11 €
---------------------------------	-------------------

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0,00 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0,00 €

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



A St Albin de Vaulserre,

Le 11 février 2025

Le Maire,
Cédric MILANI

